

Les SATT sur la sellette, symboles de la difficulté à marier public et privé

Mises en oeuvre en 2012, les Sociétés d'accélération du transfert de technologies ou SATT peinent à rattraper des débuts difficiles, bien loin des objectifs initialement fixés.

Temps de lecture : minute

11 décembre 2019

Miser sur la force de la recherche publique pour créer un écosystème tech robuste, voilà l'idée derrière les Sociétés d'accélération du transfert de technologies, SATT de leur petit nom. Mis en place en 2010, le dispositif doit permettre aux établissements publics de recherche de mieux valoriser leurs actifs, en accordant des licences à des entreprises privées, existantes ou à créer, pour exploiter leurs innovations. *"Les SATT ont vocation à regrouper l'ensemble des équipes de valorisation des sites universitaires et à mettre fin au morcellement des structures"*, rappelle [le site commun aux SATT](#). En effet, ces dernières sont des sociétés qui regroupent différents acteurs de la recherche universitaire (les universités elles-mêmes, les centres de recherche, des écoles...) mais aussi des entreprises privées et qui dont les finances sont en partie gérées par la Caisse des dépôts.

Les SATT sont constituées autour de pôles régionaux. Il en existe aujourd'hui treize en activité : deux sont basées à Paris, les autres sont situées à Saclay, Strasbourg, Lille, Rennes, Dijon, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Marseille. Leur rôle ? *"Travailler à la fois auprès des chercheurs et des entreprises, comprendre la valeur du patrimoine de la recherche publique pour les uns et les autres"*, résume

Sophie Jullian, présidente de la Satt Pulsalys, implantée à Lyon.

Mettre en valeur l'excellence de la recherche

Une aubaine pour les chercheurs, dont l'expertise des profils ne les destine que trop peu à l'entrepreneuriat. Mais aussi pour les entreprises qui bénéficient du transfert de technologie et gagnent ainsi en crédibilité. *"Les startups issues des SATT exploitent des technologies pointues"*, précise ainsi la directrice de Pulsalys. L'excellence des chercheurs couplée à celle des ingénieurs français, mondialement reconnue ? La promesse est belle. Reste à développer la structure qui permettra de valoriser au mieux la technologie, grâce à un·e dirigeant·e rompu·e à la gestion d'un produit et au marketing et à nous les licornes !

"Ce n'est pas une technologie qui fait une licorne, tempère Sophie Jullian. Une bonne technologie permet de prendre de l'avance sur les concurrents. Et c'est cette possibilité qu'offrent les SATT. Mais il faut ensuite avoir une certaine intelligence marché pour parvenir à en tirer un produit ou une solution qui réponde à un besoin des consommateurs." D'où l'association avec des partenaires privés locaux qui sont prêts à payer pour combiner leurs connaissances business avec une technologie de pointe. Un bon moyen de renflouer les caisses d'une recherche publique à l'affût de nouvelles mannes financières depuis la réforme des universités de 2007, tout en contribuant à l'essor du tissu entrepreneurial et innovant français. Une stratégie gagnant-gagnant ?

Un dispositif complexe...

Pas vraiment. Ou, du moins, pas encore. Un rapport du Sénat de juillet 2017 soulignait les premiers résultats contrastés des SATT. Il rappelait notamment que leur mise en oeuvre avait été longue et coûteuse pour un objectif certes louable mais qui peinait à se concrétiser. *"Les SATT répondent globalement à l'un des principaux objectifs qui leur étaient*

assignés en finançant la maturation et la " preuve de concept ", jugeait alors le rapport. (...) En revanche, l'objectif de parvenir à un " guichet unique " dans le système de la valorisation n'est que partiellement atteint, tant au sein des universités qui ont parfois conservé certaines compétences et des structures propres, que des organismes de recherche dont les filiales de valorisation restent très actives."

Des progrès ont depuis été réalisés, avec la mise en place de consortiums, notamment dans le cadre du programme French Tech Seed destiné aux startups Deeptech. De quoi pousser les différents - et nombreux - acteurs de l'innovation, si ce n'est à mieux s'entendre, au moins à mieux communiquer. Le rapport regrettait d'ailleurs que le modèle des SATT a été généralisé au détriment de structures plus souples. *"L'intention de valoriser la recherche publique et de couvrir tout le territoire était louable mais il aurait été probablement plus pertinent de ne développer qu'un nombre réduit de SATT présentant les plus grandes garanties de performances à titre d'expérimentation avant de les généraliser, voire de confier la dépense de maturation à des services de valorisation déjà bien implantés plutôt que de créer de nouvelles structures."*

... qui n'a pas encore tenu ses promesses

Autre écueil et pas des moindres : le financement. *"Malgré le développement de leur activité, les recettes de ces sociétés restent, pour l'heure, limitées, en particulier celles issues du transfert de technologies"*, notait le Sénat à l'été 2017. Avec des prévisions guère plus optimistes sur l'avenir : *"il est largement admis que les SATT ne parviendront pas à atteindre l'équilibre financier à 10 ans qui leur avait été demandé à leur création, à de très rares exceptions"*.

Et pour cause, dans un autre rapport publié quelques mois plus tard par la Cour des Comptes, on constate l'ampleur de l'écart entre les objectifs

fixés et la réalité. En mars 2018, seulement 4,7 millions d'euros avaient été engrangés par les SATT grâce aux transferts de technologie, bien loin des 17,5 millions d'euros espérés et sans commune mesure avec les 215 millions d'euros mis sur la table pour constituer les SATT et sécuriser les projets jugés aptes à être transférés.

Des résultats décevants notamment liés au cycle de transfert, plus long qu'escompté. *"Nous devons jauger l'utilisation finale qui sera faite de la technologie, pour déterminer si la brique sera vraiment utile à l'entreprise et donc évaluer le retour financier, précise Sophie Jullian. Plus l'apport technologique est significatif, plus la valeur ajoutée sera importantes et donc les retombées économiques également."* Un dispositif qui demande un certain temps de développement des projets, trop peu pris en considération dans les objectifs initiaux.

Les SATT sont donc sur la sellette. Initialement financées dans le cadre des premiers investissements d'avenir, elles ont bénéficié d'une rallonge dans le cadre du troisième volet du dispositif, en 2017. Trois milliards d'euros ont alors été globalement consacrés à la valorisation de la recherche. Les SATT ont, dans ce cadre-là, obtenu un sursis, sauf en ce qui concerne la SATT Grand-Centre, jugée trop fragile pour subsister. *"Pour les structures qui justifieraient une prolongation du soutien public au-delà du terme initialement prévu, l'évaluation de leur valeur ajoutée devra reposer sur des indicateurs d'impact socio-économique robustes et exploitables, tant par leurs instances de gouvernance que par les tutelles"*, prévenait la Cour des Comptes au printemps 2018. Les voilà désormais tenues à une obligation de résultats.